

FICHE THÉMATIQUE

LA POLITIQUE DE COHÉSION 2021-2027

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Plus de 1,5 milliard d'euros de FEDER et de FTJ
alloués à la transition énergétique



Juillet 2024

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

RAPPEL DES DÉFIS POUR LA FRANCE ET AMBITIONS DES PROGRAMMES



Conformément aux engagements nationaux et européens en matière de réduction des gaz à effet de serre, il convient d'améliorer l'efficacité énergétique et de développer les énergies renouvelables.

L'objectif de neutralité carbone pour 2050, fixé au niveau européen et décliné au niveau national, implique d'opérer des transformations majeures, en particulier dans le secteur énergétique (responsable de 75 % des émissions de gaz à effet de serre). Cette transition repose sur deux leviers privilégiés :

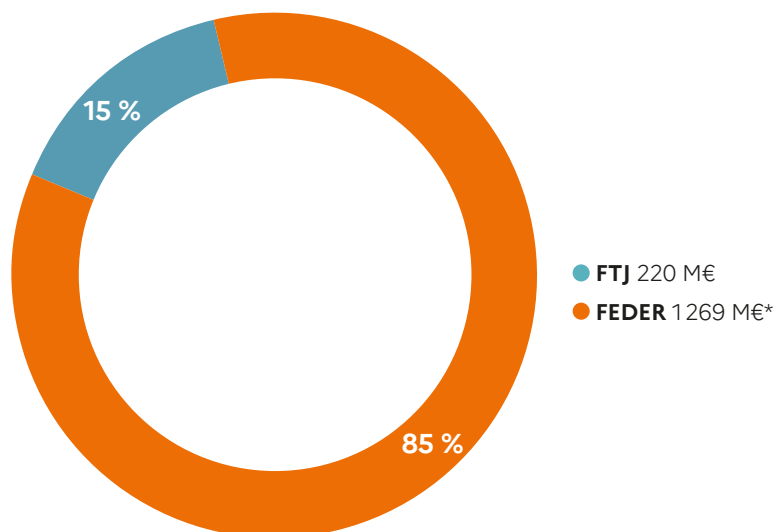
- L'amélioration de l'efficacité énergétique, notamment à travers la rénovation thermique des bâtiments. En effet, le résidentiel et le tertiaire contribuaient à **45 % de la consommation finale énergétique** en 2019.
- Le développement des énergies renouvelables, alors que la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en France s'élevait à **19 %** en 2020 (contre un objectif initial de 23 % pour la France en 2020).



PANORAMA PHYSIQUE ET FINANCIER

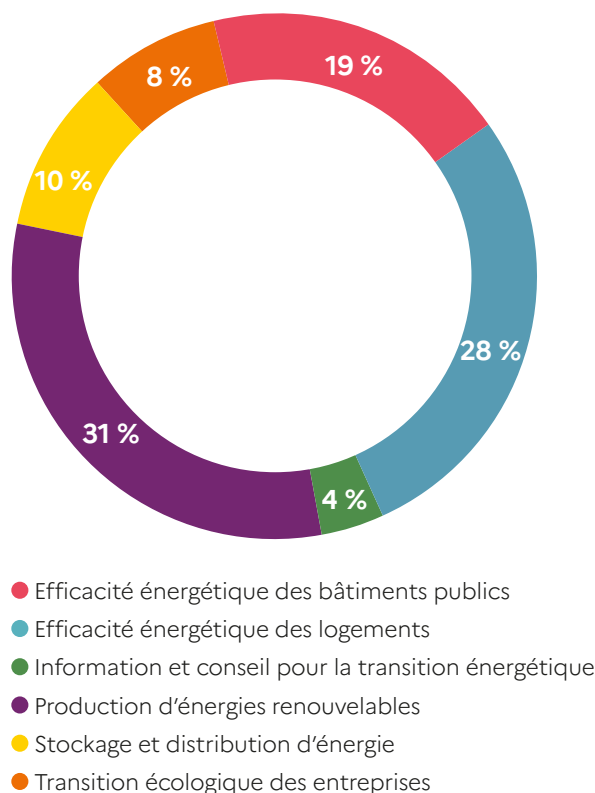
À titre indicatif, les programmes régionaux allouent **plus de 1,5 milliard d'euros** de de Fonds européen de développement régional (FEDER) et de Fonds pour une transition juste (FTJ) à la transition énergétique*.

Répartition financière pour la transition énergétique selon les fonds



Près de 15 % de l'enveloppe FEDER totale (en France) est alloué à la transition énergétique (production et efficacité énergétique).

Répartition financière pour la transition énergétique selon les thématiques d'intervention



3 milliards d'euros d'investissements totaux sont prévus sur cette thématique, en intégrant les cofinancements.

* En raison des choix portés sur les domaines d'intervention, les montants présentés dans cette fiche ne recouvrent pas tout ce qui pourrait être financé au titre des approches territoriales (OS 5 Une Europe plus proche des citoyens), ni l'ensemble des activités de recherche et développement (R&D) et d'innovation (OS 1 Une Europe plus intelligente).

PRINCIPALES ORIENTATIONS ET SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES



Un effort concentré autour de la rénovation des logements sociaux et des bâtiments publics ainsi que de nouvelles solutions en matière de production et de distribution d'énergies.

Dans le cadre de la programmation 2021-2027 des fonds européens, la totalité des autorités de gestion régionales françaises prévoit des actions en faveur de la transition énergétique.

Ces interventions seront principalement soutenues au titre du FEDER via l'objectif stratégique 2 (OS 2 Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone), mais également au titre du Fonds pour une transition juste. Plusieurs autorités de gestion ont aussi pu mobiliser des actions relatives à la transition énergétique dans l'objectif stratégique 5 (OS 5 Une Europe plus proche des citoyens) au titre du développement urbain et non urbain¹.

À noter que les activités de R&D porteront également sur l'enjeu de la transition énergétique (OS 1 Une Europe plus intelligente). La revue de domaine de spécialisation laisse penser que la quasi-totalité des programmes sera amenée à soutenir des projets de R&D et de transferts de technologie dans ce domaine.

Enfin, la formation portera également sur les sujets liés à ce thème, les programmes FSE+ (Fonds social européen +) et FTJ (volet national) indiquant spécifiquement des formations dans les filières concernées (par exemple, BTP et industrie), via la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ou encore la formation professionnelle.



¹ En raison des choix portés sur les domaines d'intervention, le détail financier n'est pas disponible pour l'ensemble des programmes pour cet OS 5.

Efficacité énergétique des bâtiments et des logements

La rénovation énergétique des bâtiments est un volet indispensable à l'augmentation de l'efficacité énergétique à grande échelle. La thématique de l'efficacité énergétique est ainsi couverte par 18 programmes, soit la quasi-totalité des programmes FEDER et FTJ². À ce titre, **plus de 800 millions d'euros de FEDER et de FTJ sont orientés vers cette thématique**. La Région Auvergne-Rhône-Alpes présente une ambition financière particulièrement importante en la matière tant en valeur absolue (126,5 M€) qu'en relatif (près de 20 % de son enveloppe FEDER totale).

RÉNOVATION DES LOGEMENTS

La **rénovation des logements** représente autour de **430 millions d'euros de FEDER et de FTJ**.

Les logements sociaux sont ciblés par les opérations de rénovation. Dans cette optique, certaines autorités de gestion comme le Pays de la Loire ou le Centre-Val de Loire adoptent la démarche **EnergieSprong** visant à massifier la rénovation énergétique des logements sociaux à moindre coût et en temps réduit. 11 autorités de gestion ne limitent pas leurs opérations de rénovation seulement aux logements sociaux mais élargissent également aux **logements privés**. L'atteinte de cette cible reste cependant plus complexe dans le cadre des fonds européens du fait de difficultés de gestion (multiplications de petits dossiers, capacité de portage des copropriétés, etc.).

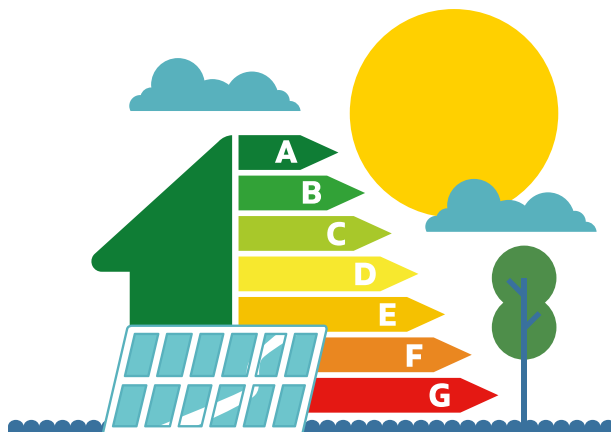
À noter qu'une dizaine de programmes prévoient de soutenir des interventions d'information et de conseil, y compris via le développement d'agences régionales de l'énergie, permettant notamment de réaliser des accompagnements techniques et financiers sur des opérations de rénovation.

RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

Au-delà de la rénovation énergétique des logements, plus des trois quarts des autorités de gestion prévoient également dans leur programme un volet dédié à la **rénovation énergétique des bâtiments publics**³. En effet, la rénovation des bâtiments publics représente environ 280 millions d'euros de FEDER et de FTJ.

Les autorités de gestion concernées prévoient la rénovation énergétique des bâtiments relevant de la compétence des pouvoirs publics comme les bâtiments tertiaires publics, certaines d'entre elles visant spécifiquement les **bâtiments d'éducation et d'enseignement supérieur** (collèges et lycées, établissements d'enseignement supérieur). D'autres autorités de gestion prévoient également la rénovation des **bâtiments associatifs**.

Spécificité : La Martinique prévoit de soutenir le verdissement du Grand Port Maritime.



² L'exception étant Mayotte qui se concentre sur la résorption des bidonvilles (qui contribue de manière indirecte à la lutte contre la précarité énergétique).

³ Seules trois autorités de gestion n'ont pas ciblé les bâtiments publics : Normandie, Île-de-France, Guyane.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES

Une partie de l'amélioration de l'efficacité énergétique passe également par des **mesures portées sur les entreprises et leurs activités**.

Dans les 11 programmes concernés (FEDER ou FTJ), la transition écologique des entreprises se traduit principalement par le soutien à la **rénovation énergétique des bâtiments des petites et moyennes entreprises (PME)** (surtout les bâtiments tertiaires mais également les bâtiments industriels). Néanmoins, plusieurs autorités de gestion⁴ ne se sont pas limitées à cela et soutiennent **l'amélioration de l'efficacité énergétique des processus des entreprises**, pour une meilleure maîtrise de l'énergie. Plusieurs projets d'efficacité énergétique transverses sont également soutenus, comme la **récupération de chaleur fatale** (au regard du potentiel d'économies d'énergie représenté), notamment au titre des financements FTJ.

À noter que certains projets soutenus au titre de l'économie circulaire (OS 2.6⁵, non analysé dans cette fiche) seront également susceptibles de contribuer à l'efficacité énergétique des entreprises (écologie industrielle territoriale, écoconception, boucles d'approvisionnement local...).



Il est prévu que ces opérations de rénovation énergétique intègrent des énergies renouvelables et des matériaux biosourcés dans la perspective de construire et rénover d'une manière économe en énergie et en ressources et tendre vers l'autoconsommation. De fait, l'intégration des énergies renouvelables dans les opérations de rénovation énergétique permet de favoriser le montage de projets « intégrés » et évite aux porteurs de projets de monter différents dossiers (l'un dans le cadre de l'OS 2.1⁶, et l'autre dans le cadre de l'OS 2.2⁷).

⁴ 6 programmes sont concernés : Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine, Hauts-de-France, Corse.

⁵ OS 2.6 Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources.

⁶ OS 2.1 Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

⁷ OS 2.2 Favoriser les énergies renouvelables.

Énergies renouvelables et réseaux

Malgré la part réduite de la production d'électricité dans les émissions de gaz à effet de serre en France, l'augmentation des énergies renouvelables dans le mix énergétique français est nécessaire pour répondre à la demande croissante en énergie électrique et atteindre les objectifs assignés à la France en matière de production d'énergies renouvelables pour 2020 (non atteints à ce jour). **465 millions d'euros de FEDER et de FTJ sont alloués au développement des énergies renouvelables** (production, distribution et stockage), la Région Nouvelle-Aquitaine affichant la plus forte ambition en la matière (70 M€, soit près de 20 % de son enveloppe totale FEDER).

PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

À l'instar de la période 2014-2020, les programmes prévoient en grande majorité de soutenir le développement de projets relatifs à la **biomasse**. Le soutien à l'énergie biomasse représente ainsi **environ un quart de l'enveloppe FEDER et FTJ dédiée aux énergies renouvelables**, notamment à travers le développement de chaufferies biomasse (comme l'Occitanie, la Normandie ou la Corse). De plus, plusieurs autorités de gestion comme Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes prévoient de développer l'utilisation du **bois** à des fins énergétiques (notamment en améliorant l'approvisionnement en bois énergie).

La **méthanisation** fait l'objet d'un soutien important dans les programmes⁸. En parallèle du développement des unités de méthanisation (et de la production associée de biogaz), certaines Régions⁹ visent de nouveaux procédés comme la méthanation (visant à produire du méthane à partir de la réaction du dioxyde de carbone ou du monoxyde de carbone et de l'hydrogène).

Le développement des énergies renouvelables se traduit également par le soutien au **photovoltaïque**, ce principalement au titre de système d'autoconsommation, et dans une moindre mesure, à l'**éolien**¹⁰. Ces énergies ne constituent toutefois pas la priorité des programmes du fait de la rentabilité de ce type d'investissement et du faible effet de levier que les fonds structurels apporteraient.

Parmi les technologies plus « émergentes », le **développement de l'hydrogène** présente un poids conséquent dans cette programmation. En effet, 12 autorités de gestion entendent développer la production et la distribution de l'hydrogène « vert ou issu d'énergie renouvelable » sur leur territoire. Certaines autorités de gestion affichent clairement leurs ambitions en matière d'hydrogène renouvelable, comme la Région Pays de la Loire qui souhaite faire émerger des filières d'excellence à travers les mesures prévues, et faire du Grand Port Maritime Nantes-Saint-Nazaire le premier grand port hydrogène de l'Atlantique.

Quelques programmes¹¹ prévoient également de développer les installations et projets innovants autour de la **géothermie**. Au regard des spécificités des territoires littoraux, huit autorités de gestion¹² soutiennent également, dans une moindre mesure, le développement des **énergies marines** sur leur territoire.

Le développement de ces « autres » énergies renouvelables (plus « émergentes ») représenterait **près d'un tiers de l'enveloppe FEDER et FTJ dédiée aux énergies renouvelables**, ce qui constitue une différence notable avec la période 2014-2020 qui accordait une place prépondérante à la valorisation de la biomasse.

⁸ Sept autorités de gestion soutiennent la méthanisation (Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes, La Réunion).

⁹ Cinq programmes concernés : Centre-Val de Loire, Grand Est, Normandie, Bourgogne-Franche-Comté, La Réunion.

¹⁰ Deux autorités de gestion visent également le soutien à l'éolien en mer/offshore (Pays de la Loire et La Réunion).

¹¹ Six programmes concernés : Grand Est, Occitanie, Martinique, Île-de-France, La Réunion, Guadeloupe.

¹² Huit programmes concernés : Provence-Alpes-Côte d'Azur, La Réunion, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Martinique, Hauts-de-France, Corse, Bretagne.

STOCKAGE DE L'ÉNERGIE

Au-delà de la production d'énergies renouvelables, le développement des solutions de stockage de l'énergie est important compte tenu de l'intermittence de ces énergies. Dans le cadre de la programmation 2021-2027, une dizaine d'autorités de gestion soutiendront le développement de **solutions de stockage de l'énergie**¹³ que ce soit au titre de l'OS 2.2 Favoriser les énergies renouvelables, de l'OS 2.3¹⁴ ou du FTJ.

Les **réseaux de chaleur** sont notamment prépondérants dans cette programmation. En effet, plusieurs autorités de gestion soutiennent la création, l'extension et la rénovation des réseaux de chaleur, mais également des **réseaux de froid** dans une perspective d'adaptation au changement climatique¹⁵.

En effet, le développement de **systèmes énergétiques intelligents** (*smart grids*) et des solutions de stockage associées comme les batteries de stockage feront également l'objet d'un soutien via une enveloppe de près de **60 millions d'euros** de FEDER et/ou de FTJ. Le développement du stockage de l'énergie a par ailleurs pour objectif de développer des projets **d'autoconsommation collective** (avec des logiques de circuits courts), resserrant ainsi la proximité entre la production et la consommation d'énergie.

Dans la perspective de développer la distribution et le stockage des énergies renouvelables, les Régions Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes et La Réunion intègrent également des mesures relatives à la mobilité, visant le développement de **bornes de recharge pour véhicules électriques**, voire des systèmes de type « **Vehicle-to-grid** » (V2G).



BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires privés, bailleurs sociaux, syndicats de propriété, collectivités, leurs groupements et leurs opérateurs, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), associations, établissements publics (d'éducation et/ou d'enseignement supérieur et de recherche, de santé), établissements culturels, structures d'économie mixte, très petites entreprises (TPE), petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI), entreprises industrielles, organismes de droit privé.

À noter que les grandes entreprises seront éligibles dans trois cas uniquement :

- Pour une entité privée mandatée par une autorité publique (État, collectivité, organisme de droit public) fournissant des services publics lorsqu'elle agit en vertu de ce mandat ;
- Via un instrument financier ;
- Dans les régions ultrapériphériques.



OBJECTIFS VISÉS

Des objectifs ont été fixés par les autorités de gestion à l'horizon 2029 pour la transition énergétique, au titre du FEDER et du FTJ, notamment :

- En matière d'efficacité énergétique et plus particulièrement de rénovation énergétique, l'objectif pour 2029 est l'amélioration de la performance énergétique de plus de 64 000 logements et de près de 1,1 million de m² de bâtiments publics, auxquels s'ajoutent 40 000 logements équipés d'un chauffe-eau solaire en Martinique ;
- En matière de développement des énergies renouvelables, l'ambition à l'horizon 2029 est d'installer près de 1 000 MW de capacité de production (soit l'équivalent de la capacité d'un réacteur nucléaire classique).

¹³ Dix programmes concernés : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire, Occitanie, Martinique, Hauts-de-France, Centre-Val de Loire, Grand Est, Corse, Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes.

¹⁴ OS.2.3 Développer des systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents en dehors du RTE-E.

¹⁵ 7 programmes se concentrent sur les réseaux de chaleur (Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes), 5 programmes élargissent aux réseaux de froid (Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire, Grand Est, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bourgogne-Franche-Comté).

ÉLÉMENTS CLÉS DE MISE EN ŒUVRE



La subvention reste un mode d'intervention adapté aux projets, notamment via des options de coûts simplifiés (OCS).

La plupart des autorités de gestion ont fait le choix de la subvention, puisque les évaluations ex ante réalisées ont généralement indiqué la préexistence d'instruments financiers (y compris soutenus par l'État) ou, dans le cas de la rénovation des logements sociaux, de la faible pertinence des instruments financiers au regard de critères de rentabilité et de conditions de remboursement pour les bailleurs sociaux. L'effet incitatif concernant le déploiement de nouvelles technologies de production d'énergie est également recherché (plus que la massification).

À ce stade, seules quatre autorités de gestion envisagent de mobiliser des instruments financiers pour soutenir la transition énergétique : Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Martinique et Grand Est. Représentant près de **69 millions d'euros de FEDER** dans le cadre du soutien à la transition énergétique, ces instruments financiers sont de différentes natures : **prêts, garanties, fonds propres ou quasi-fonds propres**. Ils visent à soutenir **la rénovation énergétique des bâtiments** (garantie, prêt bonifié, avance, etc.) ainsi que **le développement des énergies renouvelables** (la Région Hauts-de-France prévoit par exemple de mobiliser des instruments financiers pour financer le déploiement de la filière hydrogène et la méthanisation).

Dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité énergétique et plus particulièrement de la rénovation énergétique, **35 millions d'euros de FEDER** sont destinés au déploiement potentiel d'instruments financiers, plus particulièrement du **logement privé** (Région Martinique et Région Nouvelle-Aquitaine). En effet, la mobilisation d'instruments financiers peut faciliter l'atteinte de ce type de cible, sous réserve d'articulation et complémentarité avec les instruments nationaux existants (cf. prêt à taux zéro).

À noter que la Région Hauts-de-France envisagerait plutôt de recourir aux instruments financiers pour soutenir la transition énergétique des entreprises (autres que les PME-PMI – petites et moyennes industries).



Dans le cadre du développement des énergies renouvelables, **34 millions d'euros de FEDER** sont dédiés au soutien au moyen d'instruments financiers, dont 21 millions d'euros de fonds propres ou quasi-fonds propres. La méthanisation serait notamment visée par ces futurs instruments.



APPROCHES TERRITORIALES

Une partie des financements FEDER, bien que marginale (environ 66 millions d'euros), sera mise en œuvre via des approches territoriales intégrées, notamment pour soutenir des opérations de rénovation énergétique. À noter que la forte orientation des financements vers les logements sociaux réduit la pertinence de passer par des approches de type investissements territoriaux intégrés (ITI), les autorités de gestion pouvant directement conventionner avec les bailleurs sociaux. La Région Centre-Val de Loire a quant à elle pour particularité d'avoir soutenu le développement du stockage et de la distribution d'énergie dans les territoires ruraux, au titre de l'OS 5 Une Europe plus proche des citoyens.

À noter par ailleurs que les 220 millions d'euros de FTJ alloués à cette thématique seront également mis en œuvre sur des territoires bien ciblés.



LA MOBILISATION D'OPTIONS DE COÛTS SIMPLIFIÉS (OCS)

Les projets de rénovation énergétique feront l'objet de financements forfaitaires pour un certain nombre de programmes. En effet, les travaux préparatoires ont souligné la pertinence d'avoir recours à des barèmes surfaciques ou au logement pour rembourser les frais engagés (plutôt que des factures).

À ce titre, cinq programmes¹⁶ ont déjà validé leurs propres barèmes standards de coûts unitaires, sachant que d'autres autorités de gestion se sont montrées intéressées par la démarche et sont susceptibles d'adopter de telles pratiques en cours de programmation.



ARTICULATION AVEC LES AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT EUROPÉEN

Différents financements européens sont susceptibles d'intervenir sur la transition énergétique, notamment sous forme de prêt via la Banque européenne d'investissement, mais également divers programmes tels que LIFE (sous-programme Clean Energy Transition) ou encore les projets d'intérêt commun de réseaux transeuropéens pour l'énergie (RTE-E). Le Plan REPowerEU adopté en 2022 est également susceptible d'ouvrir de nouvelles possibilités de financement.

Au niveau national, il est également important de noter la capacité d'intervention du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Plus spécifiquement, les projets de méthaniseurs, de plus petite taille, portés par des entreprises agricoles en leur nom propre, ou via des groupements agricoles d'exploitation en commun et des exploitations agricoles à responsabilité limitée, pourront être éligibles aux financements FEADER dans certaines Régions.

¹⁶ Haut-de-France, Pays de la Loire, Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Normandie.

L'Agence nationale de la cohésion des territoires en tant qu'autorité nationale de coordination des fonds européens et du FEDER édite des publications à destination des acteurs des fonds européens.

L'ensemble de ces publications est disponible sur le site www.europe-en-france.gouv.fr

Contacts

Agence nationale de la cohésion des territoires

europe-en-france@anct.gouv.fr

En savoir plus

www.europe-en-france.gouv.fr

www.anct.gouv.fr



**Découvrez des projets
de transition écologique
financés par les fonds européens**

<https://cutt.ly/leiwvdUy>

-  @L'Europe s'engage en France
-  @L'Europe s'engage en France
-  @EuropeenFrance
-  @EuropeenFrance
-  @europe_en_france